

● Février 1796 :

REBOUL, François, *Rapport fait au syndicat de la Durance d'Avignon sur la nécessité de conforter et de rehausser les grandes chaussées de la ville*, Avignon, Amédée Chaillot, 1872. – Cit. BAILLY, Robert, *Avignon hors les murs*, Avignon, impr. Orta, 1967.

Un chroniqueur de l'époque rapporte : *"La Durance se porta vers les terres du domaine de la Petite Castelette et celui de la Signonne, sur le chemin de la Grande Route, où le pont de l'aqueduc de la Durette la fit refluer sur les terres à droite et à gauche, qu'au-dessus dudit aqueduc, elle couvrit le dit chemin jusqu'à la ville, ainsi que les terres situées au midi et au nord dudit chemin dans une telle profondeur qu'elle entra à la hauteur de 18 pouces dans la cuisine du bâtiment de la Pugette, située au nord du chemin de la Fontaine couverte ; qu'elle parcourut tout le clos de Souspiron, descendit par la Croix des Cinq Cantons à la traverse des Gorgues, couvrit les prés du Pont des Deux-Eaux, s'y jeta dans la Sorgue, mit le Moulin de l'Epi dans une île, descendit à celui de la Folie où les bords exhausés du canal de la Durançole la continrent ; de là, elle déversa sur le cours Saint-Lazare, entra dans la ville par plusieurs portes et notamment à Limbert où en face du grand chemin, elle était à 6 pans d'élévation (1,50 m), elle inonda les prés de l'Observance et les jardins du Pont Trouca qui essuyèrent de grands dégâts par le séjour de cette rivière pendant un mois"*.

L'auteur ajoute : *"Cette année-là, le niveau de la rivière s'éleva à une hauteur inconnue. Dans la ville même, ses eaux déversaient dans la Sorgue à la place des Corps-Saints, en faisant une cascade de plus d'1 mètre. N'oublions pas qu'à cette époque, la Sorgue était alors découverte. Des ouvriers, employés à la surveillance des chaussées près de Cayranne (ferme située à proximité de la Durance au sud de la Signonne) furent obligés de s'enfuir par suite d'une rupture de ces digues, mais rattrapés par le courant dans le voisinage de la Trillade, durent grimper sur un gros mûrier où ils se virent contraints de passer la nuit"*.

BM Avignon, ms 2757, fol. 211.

AUTRAND, Aimé, DUHAMEL, Léopold et FONT-REAUXX (de), Jacques, *Répertoire numérique des Archives municipales d'Avignon. Documents de l'époque révolutionnaire*, Avignon, Archives de Vaucluse, 1955.

"Le jour d'hier, 1^{er} février 1796, la Durance a été si prodigieusement débordée qu'elle a submergé tout le territoire, peut-être plus de deux lieues à la ronde, l'habitation du jardinier ditte Trianon quoique toute neuve a été affaissée et la femme et les deux enfants ont péri dessous. Outre le débordement extraordinaire de la Durance, le deffaut de repparations à la paillère de la Madeleine et plus bas est la cause de ce malheur pour ce païs-ci ; la plus part de nos terresensemencées sont couvertes de deux pieds de limon, les autres sont creusées profondément et la rivière paraît vouloir y placer son lit. Enfin, il ne reste à mon père aucune espérance de récolte après avoir des frais immenses pour cultiver des terres en friches que des scellés dévorants nous avaient ravies l'année dernière et qui ne servent plus lors qu'à nous ruiner. La maison nous paraissait hier et me paraît encore aujourd'hui au milieu d'un lac à perte de vue, tous les appartements bas ont environ deux pans d'eau, j'ai fait une marque avec mon crayon contre le mur de la galerie, elle est venue au-dessus du second degré de l'escalier, mais quel spectacle aussi affligeant pour des propriétaires cultivateurs que la campagne et toutes les productions couvertes sous les flots".

AC Avignon, 1 D 14, délibération du 29 pluviôse an IV (18 février 1796), fol. 232.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Délibération au sujet des ravages causés par le débordement de la Durance : le conseil se réunit pour une discussion sur les moyens à employer pour réparer les ravages causés, qui doivent se faire le plus rapidement possible.

AC Avignon, 1 D 16, délibération du 9 brumaire an V (30 octobre 1796), fol. 210.

Délibération sur une pétition des citoyens Dumange, Renard, Lespinasse et autres demandant un dégrèvement de leurs contributions foncières qu'il leur est impossible de payer cette année *"attendu que lors de la dernière inondation de la Durance, les eaux de cette rivière s'introduisirent dans leurs terres, les ravagèrent entièrement et y déposèrent un limon sablonneux qui étouffa les semences"*. Ceux-ci n'ont rien récolté cette année. Le conseil nomme des commissaires pour estimer les dégâts.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur